

Séance du 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mr Fabrice PRADIER, Mmes Valérie VALETTE, Natacha ROUX, Marie ROCHE.

Absents représentés : Mme Laure JOURDAN (représentée par Mme Chantal GERENTES), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Valérie VALETTE), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Fabien CHABANNES), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS)
Mme Natacha ROUX a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 octobre est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 305 (45 rue Langlade) : le Conseil avait envisagé de créer une aire de retournement pour les bus scolaires et un parking à l'entrée de la rue Langlade. Il apparaît toutefois que ce projet n'est pas réalisable, financièrement d'une part compte tenu du prix d'achat de la maison, de la nécessité d'acquérir la maison voisine et des coûts de démolition et d'aménagement, et techniquement d'autre part car l'aire de retournement ne serait vraisemblablement pas assez large pour les bus et parce que la démolition pourrait déstabiliser le pâté de maisons dans une zone assez instable.
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 82 (81 rue Saint Jean)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Admission en non-valeur – budget eau et assainissement : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Mr le Trésorier Municipal qui demande d'admettre deux sommes en non-valeur suite à la liquidation d'une entreprise. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de la somme de 53.38 Euros pour le budget eau et de 58.10 Euros pour le budget assainissement et autorise Mr le Maire à passer les écritures nécessaires.

Demande acquisition domaine public – Place du Vallat : Monsieur le Maire présente au Conseil une demande d'acquisition d'une partie du domaine public située devant le 13 Place du Vallat. Comme de nombreux propriétaires de maisons donnant sur la place, les nouveaux acquéreurs de cette maison souhaitent régulariser la situation de la terrasse aménagée sur le domaine public depuis de nombreuses années. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le principe de vente d'une partie du domaine public aux propriétaires de la parcelle cadastrée section AB numéro 244 et indique qu'une enquête publique préalable est nécessaire avant de pouvoir réaliser cette vente au tarif de 10 Euros le m². Il est aussi précisé que comme à chaque fois, les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif seront à la charge du demandeur.

Demande d'acquisition d'une partie de chemin rural à Châteauneuf : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'acquisition d'une partie de chemin rural à Châteauneuf. La propriétaire des parcelles cadastrées section E numéros 441 et 422 souhaite acquérir un chemin rural non entretenu depuis des années qui passe au milieu de ses parcelles et ainsi constituer une unité de propriété. Monsieur le Maire indique que le chemin n'est effectivement pas emprunté par les riverains car impraticable et que ce chemin ne dessert aucune autre parcelle que celles appartenant au demandeur. Il ajoute que les travaux de gestion des eaux pluviales du village de Châteauneuf effectués récemment par le service technique ont permis de régler les problèmes d'infiltration et que l'écoulement de ces eaux a été redirigé vers la parcelle 422 avec l'accord de la propriétaire. En conséquence, le Conseil émet un avis favorable à cette vente d'une partie du chemin rural au

lieu-dit Châteauneuf d'une contenance d'environ 150 m², située entre les parcelles cadastrées section E numéro 441 d'une part et E 421 et E 421 et 422 d'autre part. Il indique que cette vente devra être soumise au préalable à enquête publique, que le prix de vente de cette partie de voirie communale sera de 10 € le m² et que la réalisation du document d'arpentage et de l'acte administratif seront à la charge du demandeur. Cet accord n'est toutefois donné qu'à la condition que deux servitudes de passage soient enregistrées : une pour la canalisation d'eau potable qui se trouve dans le chemin en question, et l'autre par laquelle le propriétaire accepte l'écoulement des eaux pluviales dans les parcelles E 421 et 422 lui appartenant consécutivement aux travaux réalisés afin de protéger son habitation.

Installation de nouveaux abribus voyageurs : Madame LOUCAO indique que la région Auvergne-Rhône-Alpes possède la compétence Transports Scolaires et qu'elle est en mesure de financer l'installation de nouveaux abribus voyageurs aux arrêts habituels. Il est pour cela nécessaire de déposer une demande auprès du Conseil Régional qui prendra en charge la fourniture et la pose de ces nouveaux abribus, la commune devant quant à elle aménager une dalle béton nécessaire à leur installation. Après délibération, le Conseil propose donc de demander au Conseil Régional la fourniture et la pose de trois nouveaux abribus (La Prada, Rond-Point des Acacias et Le Pinet), demande à Mr le Maire d'adresser un courrier au Conseil Régional dans ce sens et l'autorise à signer la convention relative à ces installations.

Restauration de l'Eglise Abbatiale : Monsieur le Maire indique que les co-financeurs n'ont pas encore envoyé de courriers officiels indiquant leur participation au projet qui peut être soutenu dans le cadre d'un programme intitulé Fonds Incitatif Partenarial. D'après les termes de ce programme, les travaux doivent être réalisés dans un délai très court. Compte tenu du coût très élevé de cette opération d'envergure et de l'incapacité pour la Commune d'assumer les 20% normalement imposés pour chaque projet, l'autorisation de dépasser 80% de subventions a été obtenue de la part de Monsieur le Préfet. Par ailleurs, la DRAC souhaite savoir si la première tranche des travaux pourra être engagée dès 2021, ceci afin de pouvoir l'inscrire dans son programme prévisionnel. Compte tenu de la nécessité d'avancer sur ce dossier, Mr le Maire propose d'approuver le plan de financement global de cette opération basé sur les engagements obtenus à ce jour. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc le plan de financement concernant la totalité des travaux prévus dans le cadre du diagnostic réalisé, soit un montant total de travaux de 3 891 060 € HT :

- Subvention de l'Etat (DRAC) : 60 % soit 2 334 636 €
- Subvention Régionale : 20 % soit 778 212 €
- Subvention Départementale : 15 % soit 583 659 €
- Autofinancement ou emprunt : 194 553 €

Le Conseil Municipal autorise aussi Mr le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Département de la Haute-Loire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'ensemble du projet, ainsi que pour le lancement des études et de la première tranche des travaux en 2021 (cour anglaise et façade ouest – façade ouest et première travée) pour un montant prévisionnel de 659.080 € HT.

Aménagement de la Place du Vallat - Choix du groupement de maîtrise d'œuvre : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offre avait été lancé pour le choix d'un groupement de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Place du Vallat. La commission d'ouverture des plis a examiné les offres en première instance et a décidé, au vu de la différence des offres présentées, d'organiser une audition de négociation avec les entreprises. Cette audition a eu lieu le 20 octobre. Elle avait pour but de permettre aux entreprises de présenter et de défendre leur proposition. Chaque entreprise a ensuite transmis à la commune un compte rendu d'audition que Mr le Maire présente aux membres du Conseil. Après délibération et sur avis de la commission d'ouverture des plis, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'offre de l'EIRL CLAP LAPORTE pour un montant de 70 000 € HT et autorise Mr le Maire à signer le marché avec cette entreprise.

Dossiers de DETR 2021 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les deux dossiers de demande de subvention qu'il avait été décidé de déposer au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021. Il indique qu'il serait souhaitable de modifier l'ordre de priorité car le dossier de création de logements pour l'ESAT Meymac n'est pas assez avancé pour l'instant.

Aménagements d'une salle des jeunes – Demande de subvention au titre du plan de relance : Monsieur le Maire indique que les travaux concernant l'aménagement de la salle des jeunes pourraient entrer dans le cadre

du Plan de Relance en ce qui concerne la rénovation énergétique du bâtiment, la réfection de toiture et le désamiantage. Après délibération, le Conseil Municipal autorise donc Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour ces travaux.

Travaux hydrogéologiques et connexes pour la reprise du captage de Châteauneuf – Demande de subvention au titre du Plan de Relance : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de travaux hydrogéologiques et connexes pour la reprise du captage de Châteauneuf. Il indique que ces travaux pourraient faire l'objet d'un subventionnement au titre du Plan de Relance, conformément à la sous-mesure 1 concernant la sécurisation des infrastructures d'eau potable. Après délibération, le Conseil autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention pour ce projet dans le cadre du Plan de relance.

Travaux prioritaires d'assainissement suite au diagnostic des réseaux – Demande de subvention au titre du Plan de Relance : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de travaux prioritaires d'assainissement qui concernent le réseau unitaire traversant le camping et l'arrivée à la station d'épuration. Il indique que ces travaux pourraient faire l'objet d'un subventionnement au titre du Plan de relance, conformément à la sous-mesure 1 concernant la sécurisation des infrastructures d'assainissement. Après délibération, le Conseil autorise donc Mr le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du Plan de relance.

Vente d'une parcelle de terrain – lieu-dit La Passe : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune dispose d'une parcelle restant à la vente au lieu-dit La Passe. Il indique que le propriétaire de la parcelle voisine souhaite acquérir une partie de la parcelle restante afin de pouvoir s'agrandir. Un nouveau document d'arpentage a donc été réalisé afin de diviser cette parcelle en deux parties. Mr le Maire présente le document d'arpentage qui laisserait à la commune une surface de 722 m², surface suffisante pour pouvoir installer une aire de covoiturage comme cela a été envisagé. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le document d'arpentage présenté et la vente de la parcelle nouvellement cadastrée section B 1835 d'une superficie de 2498 m² au propriétaire de la parcelle B 1824.

Association Sécurité Routière – Demande de subvention : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention envoyée par l'association Sécurité Routière. Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention car c'est une association dont le siège n'est pas situé sur la commune et qui n'a aucun lien spécifique avec notre territoire.

Tarifs 2021 : Monsieur le Maire indique que comme chaque année le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs applicables pour l'année suivante. La commission des finances a engagé une réflexion sur les évolutions possibles des tarifs pour 2021. Mr ROCHE indique qu'il serait souhaitable d'augmenter les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement en raison des nombreux travaux qui devront être réalisés d'ici à 2026. Il propose de faire une simulation et une comparaison avec les tarifs du SEAVR. Par ailleurs, il pense qu'il serait aussi judicieux d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes, d'une part en raison des travaux effectués et du fait que la salle sera entièrement refaite, et d'autre part afin de pouvoir y inclure le coût du nettoyage qui devrait être réalisé par une entreprise après chaque location. Mr VINCENT souhaite également que le tarif de la borne de l'aire de camping-cars soit réétudié, et pour cela, qu'une petite enquête soit conduite afin de voir quels sont les tarifs pratiqués ailleurs. Monsieur le Maire invite donc les membres du Conseil à réfléchir sur ces points qui seront abordés lors de la prochaine séance.

Etude de faisabilité – réseau de chaleur Place du Vallat : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance concernant la mise en place d'un réseau de chaleur sur la Place du Vallat avant sa réfection définitive. Monsieur PRADIER explique que ce réseau de chaleur permettrait d'utiliser la chaudière à plaquettes installée dans les bâtiments conventuels afin de créer un réseau permettant de chauffer d'autres bâtiments à proximité, comme le château abbatial, le projet d'ensemble immobilier qui pourrait être réalisé rue Langlade et éventuellement les résidents de la Place du Vallat intéressés par cette opération. Il précise cependant que la chaudière en place devrait être renforcée par une autre chaudière fonctionnant aussi grâce aux plaquettes de bois. Il indique qu'avant toute chose, il y a lieu de lancer rapidement une étude de faisabilité qui permettra de savoir si l'opération est réalisable et si des riverains sont prêts à se lancer dans ce projet. Le coût estimatif de cette étude est de l'ordre de 9 600 € HT et est susceptible d'être financé à hauteur de 50 % par l'ADEME, et peut-être par d'autres financeurs. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le lancement d'une étude de faisabilité, autorise Mr le Maire à signer le marché avec

l'entreprise dont l'offre sera la plus pertinente et la mieux adaptée et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME et d'autres financeurs potentiels.

- **Fermeture de la Trésorerie du Monastier-sur-Gazeille** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fermeture des bureaux de la Trésorerie a été avancée au 1^{er} janvier 2021, contrairement au calendrier annoncé initialement par la Direction des Finances Publiques. Il rappelle que la commune avait investi plus de 53.000 € pour aménager en 2015 le local actuellement occupé par la Trésorerie. Il précise qu'une manifestation des élus de la Communauté de Communes est prévue jeudi 26 octobre à 17 heures 30 devant les locaux, ceci afin de montrer leur désaccord sur la disparition anticipée de ce service en milieu rural qui pénalisera les administrés ainsi que les communes de notre territoire qui bénéficiaient jusqu'alors d'un service de proximité adapté à leurs besoins. Après délibération, le Conseil Municipal se prononce donc contre la fermeture anticipée des bureaux de la Trésorerie du Monastier et demande à Mr le Maire de faire part de cet avis à la DGFIP.

Questions diverses :

Projet de mise en place d'un city park : Mr le Maire indique qu'une subvention de 11 812 €uros est accordée par la DDCSPP.

Proposition dépistage COVID – 18/19 et 20 décembre : Monsieur le Maire indique que le Conseil Régional Région souhaite mettre en place des points de dépistage massif sur tout le territoire et demande à toutes les collectivités si elles acceptent de participer à cette opération. Le Conseil Municipal souhaite attendre le webinaire explicatif qui aura lieu vendredi et auquel Mme ROCHE participera. Il est important également de connaître la position des professionnels de santé qui seront chargés de réaliser ces tests.

Dates diverses :

Réunion Maisons France Service le 9 décembre à 10 h 15

Commission Travaux 2021 – date à définir

Commission Marché – date à définir

Prochain Conseil Municipal le mercredi 16 décembre 2020 à 19 heures 30, Salle Cornélie Falcon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.